Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260310-2026_03_03-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 10 mars à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 5 mars 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **13**
Nombre de conseillers présents : **12**
Nombre de conseillers municipaux votants : **12**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - DOMAGNÉ Pierre - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - PIATTE Jean-Marie - GUILLEUX Nicolas - ALEXANDRE Martine - BOUFFORT Patrick - LEFEUVRE Isabelle - SCIMIA Jennifer - RONDIN David - LEGEAI Jérôme.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :
DESBUISSON Sandra.

Date de la convocation : 05/03/2026
Date d'affichage : 05/03/2026

A été nommée secrétaire de séance : M. PIATTE Jean-Marie.

Délibération n°2026-03-03

Objet : **Budget Commerce Multiservices : Affectation du résultat 2025.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Le conseil Municipal :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260310-2026_03_03-DE

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES	
Résultat global de la section de fonctionnement à affecter	- 167,26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	+ 967,46 €
PROPOSITION D'AFFECTATION	
Excédent d'investissement N-1 (D001)	+ 967,46 €
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	- 167,26 €

Proposition d'affectation des résultats

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote.

VOTES
Pour : 11
Contre : 1
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal **adopte,**
Les affectations des résultats du budget Commerce Multiservices de l'exercice **2025.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE

MAIRIE DE PARCE 35210
Le Maire
Laurent LEGENDRE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.